

MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

Secrétariat général

Paris, le

23 SEP. 2016

Direction des affaires juridiques
Sous-direction des affaires juridiques de l'environnement
et de l'urbanisme
Bureau des affaires juridiques de l'urbanisme

La ministre

à

Monsieur le Président de la cour administrative d'appel
de Lyon

Référence : DAJ-AJEU 1
M / CAA LYON / Affaires / 16LY00242 Désistement
Affaire suivie par : Véronique Vicq
veronique.vicq@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 92 22 Fax : 01 40 81 26 01

Objet : Désistement de la ministre du logement et de l'habitat durable dans l'instance n° 16LY00242

Par une requête enregistrée le 20 janvier 2016 auprès de votre Cour, sous le numéro 16LY00242, la ministre du logement et de l'habitat durable a interjeté appel du jugement n° 1500926 du 17 novembre 2015, par lequel le tribunal administratif de Clermont-Ferrand a annulé l'arrêté du 28 avril 2015 pris par le maire d'Aubières, au nom de l'État, mettant en demeure la société Quantum Développement d'interrompre les travaux en cours de réalisation, rue de Malmouche, sur la commune d'Aubières.

J'ai l'honneur de me désister purement et simplement de cette requête d'appel.

Pour la ministre et par délégation,
Le sous-directeur des affaires juridiques
de l'environnement et de l'urbanisme

Vincent MONTREUX